© Drogues Info Service - 21 septembre 2025 Page /
Vos questions / nos réponses
Status légal de la salvia divinorum ?
Par <u>Profil supprimé</u> Postée le 23/03/2015 13:28
Bonjour, quel est le status légal de la salvia divinorum ? L'achat, la vente de cette plante en France est autorisé ?
Merci. A bientôt.
Mise en ligne le 24/03/2015
Bonjour,
La salvia divinorum est légale en France. Son commerce à titre ornemental ou comme encens est donc autorisé. Par contre, la vente de cette plante comme ayant des effets stupéfiants est passible de 75000€ d'amende et 5 ans de prison.
Vous trouverez de plus amples informations concernant cette plante en lisant notre <u>fiche d'information sur la</u>

Pour d'autres renseignements, vous pouvez aussi nous appeler au 0800 23 13 13 (Drogues Info Service, appel anonyme et gratuit depuis un poste fixe, tous les jours de 8h à 2h du matin).

salvia divinorum.

Cordialement.